

Annexe I - Calendrier des opérations électorales du Conseil national des universités

DATES	OPÉRATIONS DU SCRUTIN	OBSERVATIONS
31 décembre 2022	Appréciation de la situation des électeurs	
7 avril 2023 (Heure limite : à minuit)	Date limite de réception par les établissements des demandes d'inscription des chercheurs sur les listes électorales Date limite de réception par les établissements des demandes de rattachement à une section du Conseil national des universités des personnels assimilés aux enseignants-chercheurs	Envoi soit par voie postale soit par courrier électronique ou dépôt directement auprès du service compétent de l'établissement.
21 avril 2023	Affichage des listes électorales provisoires dans les établissements	
28 avril 2023	Affichage du document relatif aux modalités de dépôt des listes de candidature	
12 mai 2023 (Heure limite : à minuit)	Date limite de réception des demandes de rectification des listes électorales par les établissements	Lettre recommandée avec avis de réception ou par courrier électronique donnant lieu à un accusé de réception ou dépôt directement auprès du service compétent de l'établissement, contre remise d'un récépissé
26 mai 2023	Date limite de rectification des listes électorales / Affichage des listes électorales définitives dans les établissements	
13 juillet 2023 (Heure limite : à minuit)	Date limite de transmission des listes de candidats, des notices biographiques et de la note de désignation des délégués de liste ainsi que des professions de foi au MESR	Envoi par courriel à l'adresse électronique suivante : election.cnu@education.gouv.fr (avec accusé de réception) ou Envoi par lettre recommandée avec avis de réception ou

		Remise au département DGRH A2-2 contre récépissé
13 juillet 2023	Date limite de transmission des professions de foi via l'application Hélios	
À partir du 24 juillet 2023	Consultation des listes de candidats, des notices biographiques et des professions de foi au MESR et sur l'application Hélios via un lien accessible sur le portail Galaxie	
28 juillet 2023	Date limite de contestation des listes de candidats auprès du MESR	Lettre recommandée avec avis de réception, (cachet de la poste faisant foi)
4 septembre 2023 À partir du 4 septembre 2023	Affichage des listes de candidats dans les établissements Envoi aux établissements pour transmission aux électeurs du matériel de vote (bulletins de vote, enveloppes n° 1 et n°2 et notice de vote) Les électeurs votent dès l'obtention du matériel de vote	
13 octobre 2023 (Heure limite : à minuit)	Clôture du scrutin : date limite d'envoi des votes par correspondance au MESR	Cachet de la poste faisant foi
6 et 7 novembre 2023	Dépouillement des votes	
13 novembre 2023	Publication des résultats par le MESR	